



communiqué

N°:
No.: 177

Le 29 novembre 1984

LE MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR ANNONCE DES CHANGEMENTS AUX CONTINGENTS DE CHAUSSURES

OTTAWA, le 29 novembre 1984. L'honorable James Kelleher, ministre du Commerce extérieur, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement avait décidé d'écourter de seize à douze mois la période de prolongation du contingentement des importations de chaussures. Ce changement a été apporté afin d'assurer que toute élaboration nouvelle de politiques à l'importation de la chaussure, mise de l'avant par le gouvernement, à la lumière des recommandations du Tribunal antidumping, puisse se faire le plus rapidement possible. Les contingents seront donc prolongés pour une période de douze mois soit du 1^{er} décembre 1984 jusqu'au 30 novembre 1985.

M. Kelleher a indiqué que le Tribunal poursuivra son enquête exhaustive de l'industrie canadienne de la chaussure et cherchera à établir s'il y a lieu de maintenir des mesures de protection spéciales. Les contingents sur les chaussures sont en place depuis le 1^{er} décembre 1977. Le Tribunal antidumping a été prié de conclure son enquête d'ici à la mi-juin 1985. Une fois qu'il aura en main le rapport du Tribunal, le gouvernement décidera de l'orientation qu'il entend donner à sa politique de la chaussure.

M. Kelleher a insisté sur le fait que le gouvernement désire éviter toute perturbation du commerce dans ce secteur. Il a indiqué que des allocations avaient déjà été consenties aux importateurs actuels pour la période de douze mois allant du 1^{er} décembre 1984 au 30 novembre 1985. Des mesures seront en outre prises pour répondre, quoique de façon limitée, aux demandes déjà reçues de nouveaux importateurs et de nouveaux commerces de détail.